

Sophie Pelletier

Cadre de la fonction publique territoriale devenue subitement électrosensible en 2011, elle préside l'association Priartem (Pour rassembler, informer et agir sur les risques



liés aux technologies électromagnétiques). Première ONG nationale créée sur la problématique « ondes-santé-environnement », fondée en 2000, Priartem est agréée au titre de la protection de l'environnement et au titre des usagers du système de santé.

Sophie Pelletier [infos : www.priartem.fr](http://www.priartem.fr)

Alors que l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation) doit publier une expertise début 2021 sur les risques de la 5G, des antennes se développent déjà progressivement sur le territoire français. À ce jour, que sait-on sur l'impact sanitaire de ce déploiement ?

Ce que l'on sait avec certitude, c'est que la 5G conduira à une augmentation de l'exposition de la population et des écosystèmes aux radiofréquences. Or, depuis 2009, l'Anses recommande leur réduction.

On sait aussi que les radiofréquences perturbent l'activité électrique de notre cerveau. Les ondes sont de plus en plus suspectées dans des pathologies et troubles de santé. Elles ont ainsi été classées comme peut-être cancérogènes par l'OMS en 2011. Les études montrant des effets cumulatifs, l'Anses a d'ailleurs initié une réévaluation du risque. Elle a remis en cause les valeurs limites parce qu'elles ne protègent pas les enfants, plus vulnérables encore que les adultes. Par ailleurs, des questions se posent sur la spécificité des signaux 5G – nouvelles fréquences, nouveaux protocoles d'émission – sur laquelle l'Agence sanitaire reconnaît un manque voire une absence de littérature scientifique.

Et quant à l'impact environnemental ?

La réponse la plus récente nous vient du Haut Conseil pour le climat (HCC) qui, saisi par le Sénat, a évalué dans un rapport du 19 décembre 2020 l'impact carbone de la 5G. Son analyse est tout à fait édifiante : l'impact carbone du déploiement de la 5G est significatif. En cause, la fabrication des smartphones et autres objets connectés 5G. Le HCC a également alerté sur l'augmentation de la consommation d'électricité, évaluée entre 5 % et 13 % de la consommation actuelle d'électricité du résidentiel et du tertiaire. Le HCC recommande d'ailleurs de vérifier que le déploiement de la 5G ne modifie pas substantiellement la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de revoir l'ensemble des scénarios de transition le cas échéant !

D'autres impacts seraient également à évaluer comme l'empreinte matière, eau, sols... ainsi que sur les volets sociaux et liés aux libertés individuelles qui pourraient également être remises en cause avec la prolifération d'objets communicants plus ou moins bavards...

Certaines municipalités, comme Lille, ont adopté un moratoire, pendant que d'autres demandent un débat public. Quelles sont les actions de Priartem pour sensibiliser les autorités et les citoyens ?

Avec son partenaire Agir pour l'environnement, Priartem demande un moratoire. Face à l'entêtement de l'État à déployer la 5G à l'aveugle, nos deux associations ont saisi le Conseil d'État, arguant notamment que la 5G nécessite une évaluation préalable et une mise au débat public, conformément à la directive européenne « Plans

et programmes » de 2001. Nos premiers recours viennent d'être rejetés par le Conseil d'État, contre l'avis même du rapporteur public, ce qui n'est pas d'usage courant. Nous soutenons la commune de Fontenay-sous-Bois, la première à avoir pris un arrêté du maire contre la 5G et appelons les collectivités à faire de même. La 5G est climaticide, elle aggrave l'exposition aux ondes, grand scandale sanitaire en émergence, elle conduit à un monde que nous n'avons pas choisi. Il est encore temps de dire stop !

Il y a deux ans, la justice a reconnu l'électrosensibilité comme maladie professionnelle. Que s'est-il passé ? Et pourquoi parle-t-on encore de « maladie imaginaire » ?

Plusieurs décisions de justice ont reconnu l'électrosensibilité : maladie professionnelle, accident du travail, handicap, retrait du compteur ou pose de filtres dans le dossier Linky... En 2018, l'Anses a reconnu la réalité des douleurs et les souffrances des électrosensibles.

Malheureusement, le lien avec l'exposition aux ondes n'est toujours pas établi formellement et les autorités de santé se comportent comme s'il n'existait pas ! En conséquence, les personnes les plus atteintes ont de grandes difficultés à se maintenir dans leur emploi ou leur scolarité, dans leur logement et font face à des problèmes quotidiens dans l'accès aux soins, aux services publics, aux transports...

Le documentaire Agriculteurs sous tension a récemment dénoncé les effets des champs électromagnétiques générés par les lignes à haute tension, antennes-relais et éoliennes en zone rurale : mortalité animale, agriculteurs malades, baisse de la reproduction... Manque-t-on encore de « preuves » pour en faire une cause nationale ?

Dans le cas des champs extrêmement basse fréquence, les preuves de nocivité s'accumulent également, notamment concernant les leucémies infantiles. Plus que de preuves scientifiques, il semble manquer de courage et de volonté politique pour protéger les populations contre ces risques évitables ■

Cadre de la fonction publique territoriale devenue subitement électrosensible en 2011, elle préside l'association Priartem (Pour rassembler, informer et agir sur les risques liés aux technologies électromagnétiques). Première ONG nationale créée sur la problématique « ondes-santé-environnement », fondée en 2000, Priartem est agréée au titre de la protection de l'environnement et au titre des usagers du système de santé.

Sophie Pelletier [infos : www.priartem.fr](http://www.priartem.fr)